

**Zeitschrift:** Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

**Herausgeber:** Le messenger suisse de France

**Band:** 7 (1961)

**Heft:** 6

  

**Rubrik:** Suisses de France : à l'écoute!

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



COMMUNIQUE DE  
L'AMBASSADE DE SUISSE  
EN FRANCE

★ ★ ★

INVALIDES

Avis

aux Suisses titulaires d'un avantage d'INVALIDITE d'un régime français de Sécurité sociale applicable aux

Travailleurs salariés

A. **Invalides** : Depuis le 1<sup>er</sup> mai 1961, les Suisses de France peuvent toucher, comme les Français, l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité (420 NF par an), s'ils réunissent les conditions suivantes :

1. Etre titulaire d'un avantage d'**invalidité** d'un régime français de Sécurité sociale applicable aux **Travailleurs salariés**.

2. N'avoir pas de ressources supérieures à 2.010 NF par an pour une personne seule, à 2.580 NF pour un couple.

3. Avoir moins de 60 ans. [A partir de 60 ans (art. 336 de la Sécurité sociale), la pension d'invalidité est en effet remplacée par une pension de vieillesse au moins égale, à laquelle l'allocation supplémentaire peut aussi s'ajouter].

La demande doit être adressée, dès maintenant, à la Caisse qui paie l'avantage d'invalidité, en invoquant « **l'avenant du 14 avril 1961 au Protocole franco-suisse n° 3 du 15 avril 1958** qui met les Suisses au bénéfice de la loi n° 57-874 du 2 août 1957 ».

B. **Personnes âgées** : Rappelons à ce propos que, depuis le **1<sup>er</sup> mai 1958**, les Suisses de France peuvent toucher comme les Français l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité (actuellement 420 NF par an avant 75 ans, 520 NF par an après 75 ans), aux conditions suivantes :

1. Etre titulaire d'un avantage de **vieillesse** quelconque de la Sécurité sociale française.

2. Avoir 65 ans (60 en cas d'incapacité au travail).

SUISSES DE  
FRANCE  
★ ★ ★  
A L'ÉCOUTE !  
★ ★ ★

3. N'avoir pas de ressources supérieures à 2.010 NF par an pour une personne seule, à 2.580 NF par an pour un couple.

La demande doit être adressée à la Caisse qui verse la prestation de Sécurité sociale.

L'Ambassade ou les Consulats donneront volontiers aux intéressés tous renseignements complémentaires.

Union sportive Suisse

★ ★ ★

La saison du ballon rond s'est terminée en toute beauté et nos footballeurs et handballeurs garderont un excellent souvenir de leurs déplacements à l'occasion des fêtes de Pentecôte et des succès qu'ils ont remportés au-delà des frontières.

Notre section de handball a été conviée à un tournoi de six équipes organisé par un club d'étudiants de Bruxelles, l'A.E.D.I.S., et patronné par le journal belge « Le Soir », avec la participation d'équipes d'Anvers et de Rotterdam. Après les matches éliminatoires, elle est sortie gagnante, par le score respectable de 24 à 5, contre l'un des clubs anversoïis, et a remporté une magnifique coupe en cristal mise en compétition par le journal indiqué, en plus d'une coupe offerte par le club organisateur et des fanions aux couleurs des autres clubs qu'elle a rencontrés. Fiers de ces succès et des éloges que la presse belge leur a décernés le lendemain, nos dix braves sportifs suisses sont rentrés le lundi par la route.

Notre équipe première de football, avec les remplaçants et les épouses, a également choisi la route, relative-

ment peu encombrée, contre toute attente, pour se rendre à Couvet, dans le Jura neuchâtelois en vue de disputer le dimanche un match amical contre le F.C. Areuse, dirigé par Jean Monnet, frère de notre Capitaine. Tout le monde fut au rendez-vous fixé pour 19 heures, samedi soir, pour prendre ensemble le chemin de la montagne, où un chalet de ski très bien aménagé avait été mis à la disposition des visiteurs pour les deux nuits. Le dimanche après-midi un timide soleil d'hiver fit son apparition sur le terrain, et parmi les spectateurs on avait le plaisir de revoir quatre de nos anciens joueurs récemment retournés en Suisse, et venus spécialement de Zurich pour saluer et encourager leurs camarades, tandis que le Président était en compagnie de quelques anciens collègues venus le rejoindre de St-Jean-de-Losne, de Mâcon et du Lac de Biemme. Le match, agréable à suivre et bien arbitré, se terminait sur le score de 4 à 2 en notre faveur. Le soir, au Chalet de Montagne, autour d'une copieuse fondue préparée par la femme du gardien, la coupe offerte par nos amis neuchâtelois, remplie du vin pétillant qui engendre la gaieté, circulait parmi les nombreux convives qui remplissaient la salle commune, et après chants et danses, tous gagnaient, tard dans la nuit, les couchettes du premier étage, dégagés des soucis du lendemain qui devait ramener conducteurs et passagers vers la Capitale.

**Section de tennis** : Profitant du week-end de l'Ascension, une sélection des tennismen (ou plutôt Dames et Messieurs) de la C.I.B.A. de Bâle est venue dans la Capitale prendre une revanche éclatante contre nos délégués, à Vaucresson. Après un déjeuner au Club-House et des promenades et flâneries, un dîner amical au « Soleil de Mogador » réunissait les deux équipes avec quelques délégués du Comité. M. Compas, Directeur Général de la filiale parisienne de C.I.B.A., un fervent de ce sport, nous avait honorés de la présence.

L'entraînement pour les jeunes et débutants à la Porte de Charenton, après une fermeture temporaire des courts, a repris et continuera pendant la période des vacances, jusqu'au 15 octobre.